

Le Briolin



Sommaire

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

■ Finances.....	4
■ CCAS	7
■ Comité des fêtes	8
■ Vie communale.....	12
■ École	18
■ Environnement	20
■ État civil.....	23

Tous les jeunes filles et garçons doivent, entre la date de leur 16 ans et la fin du troisième mois suivant, se faire recenser à la mairie de leur domicile.

MAIRIE : 91150 BRIERES-LES-SCELLES
Téléphone : 01 64 94 11 08

Directeur de la Publication :
Michel ROULAND

Conseiller Chargé de l'Information
et de la Communication :
Francis TEYCHINÉ

Maquette PAO & Impression :
MAGDAZ IMPRESSIONS
www.magdaz.fr

Tirage : 550 exemplaires

JDC
JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

**BIENTÔT
16 ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT**

**DEVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?
Tous les Français,
filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation
à la Journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement
est possible dans votre commune.
2 - Remplissez-vous des documents numérotés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté»,
clickez sur «Rassemblement, JDC et service national»,
ou dans la zone «Rechercher» (aperçu recensement).
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Remplissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE
.GOUV.FR



Chers Briolines et Briolins

Depuis quelques mois beaucoup de travaux sur la commune, certains étaient nécessaires et d'autres deviennent indispensables pour le développement rationnel de la commune. En 2023 les constructions chemin de Saint Hilaire étant terminées, il était bon de mettre la rue aux normes et de faire les trottoirs. La nouvelle rue, la rue Simone Veil, a été ouverte afin de donner l'accès au futur chantier du lotissement où 23 pavillons seront construits. Certains s'interrogent sur l'utilité de faire d'autres constructions sur la commune, le turn-over du village n'est pas encore suffisamment important pour apporter aux écoles un nombre d'enfants suffisant pour éviter la fermeture de classe. L'Education Nationale cherche avant tout à faire des économies et fermer des classes, je vois mal nos enseignants gérer du CP au CM2 avec deux classes uniquement.

Alors pourquoi agrandir la cantine et le périscolaire ? Depuis deux ans, de plus en plus de parents mettent leurs enfants au périscolaire le matin et le soir et le local manque de place, la cantine est dans la même situation, nous avons donc choisi de fermer la façade du bâtiment et ainsi d'avoir 70 mètres carrés supplémentaires à disposition, permettant d'agrandir éventuellement le périscolaire ou la cantine. Il va de soi que nous irons chercher des subventions pour effectuer ces travaux.

Nous venons de terminer le chemin des Grenots, ça devenait indispensable, le chemin est étroit et il n'y avait pas de trottoir. Rassurez vous les budgets sont prévus pour tout ces travaux, nous avons pour principe « nous avons des sous au budget ont fait sinon on attend ». La commune n'augmentera pas les impôts encore cette année.

Permettez-moi de de vous souhaiter un excellent été.

Michel ROULAND



Un essaim d'abeilles !

Pas de panique, contactez :

Stéphane JACOB

01 64 94 29 55 | 06 81 07 39 59

fanou.jacob@wanadoo.fr



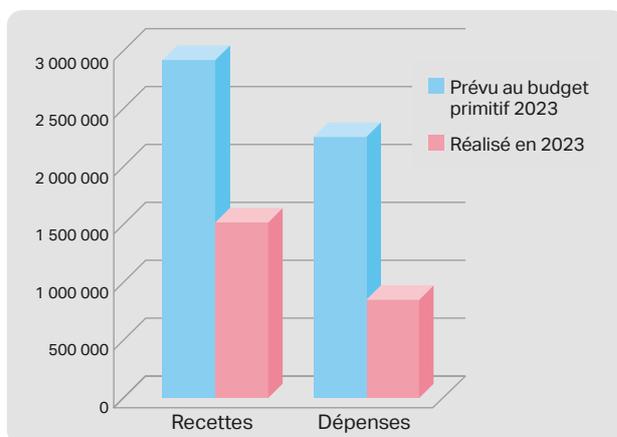
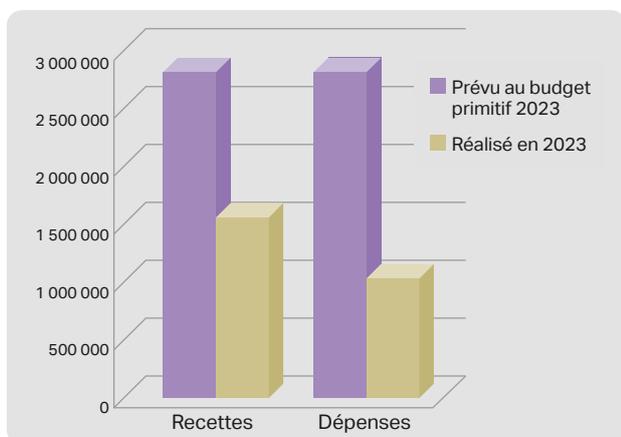
Le 26 mars 2024, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le compte de gestion, le compte administratif 2023 ainsi que le budget 2024 proposé par la commission des finances.

Chaque année, la collectivité doit élaborer le **compte administratif** qui est le reflet du **compte de gestion** établi par le comptable de la collectivité. Ces deux comptes sont **soumis au vote du Conseil Municipal** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

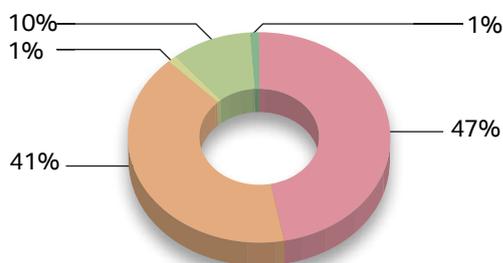
	FONCTIONNEMENT	
	Recettes	Dépenses
Prévu au budget primitif 2023	2 755 406	2 755 406
Réalisé en 2023	1 461 095	962 078
Soit un excédent de		499 017
Plus l'excédent reporté 2021		1 570 514
Soit un excédent de	2 069 532	

	INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses
Prévu au budget primitif 2023	2 783 796	2 309 969
Réalisé en 2023	1 470 088	799 885
Soit un déficit de		670 203
Plus l'excédent reporté 2021		-126 173
Soit un déficit de	544 030	



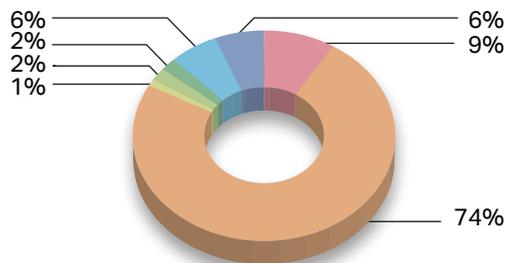
Dépenses de fonctionnement 2023

Charges à caractère général	447 343
Charges de personnel et frais assimilés	397 043
Atténuation de produits (Fonds solid.)	13 744
Autres charges de gestion courante	99 430
Charges financières	4 518
Opérations d'ordre de transfert	
Charges exceptionnelles	



Dépenses d'investissement 2023

Opérations Financières	73 361
Aménagement de voirie	591 211
Mairie	8 140
Réfection école	12 096
Aménag. du parc de loisirs	14 673
Autres travaux com.	48 751
Divers matériels / Ferme Fortifiée	51 652



Quelques réalisations en 2023

- **Ecole** : Remplacement de tableaux TNI, PC portables (écoles)
- **Parc de la Faisanderie** : Clôture ■ **Salle polyvalente** : Changement baies vitrées
- **Voirie** : Aménagement voirie Chemin de Saint Hilaire, création voie nouvelle Simone Veil, Changement de l'éclairage public en lampes LED



Affectation des résultats

Report Investissement sur BP 2024 (Dépenses) - 210 500
Montants reportés qui permettent de payer en investissement avant le vote du BP

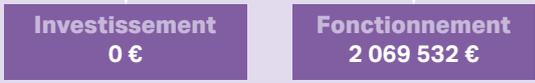
Résultat Investissement CA 2023 544 030

RÉSULTAT : A prendre sur la section Fonctionnement 333 530

Excédent de Fonctionnement CA 2023 2 069 532

Besoin de la section Investissement 0

RÉSULTAT : A affecter en Fonctionnement et Investissement 2 069 532



ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Les nouvelles réformes des ressources fiscales

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de THRP perdue par la commune.

Il peut être :

- Supérieur, on parlera alors de « commune surcompensée »
- Inférieur, on parlera alors de « commune sous-compensée ».

Un coefficient correcteur calculé par la Direction générale des Finances publiques permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'applique chaque année aux recettes de TFPB de la commune. Son application aura pour conséquence :

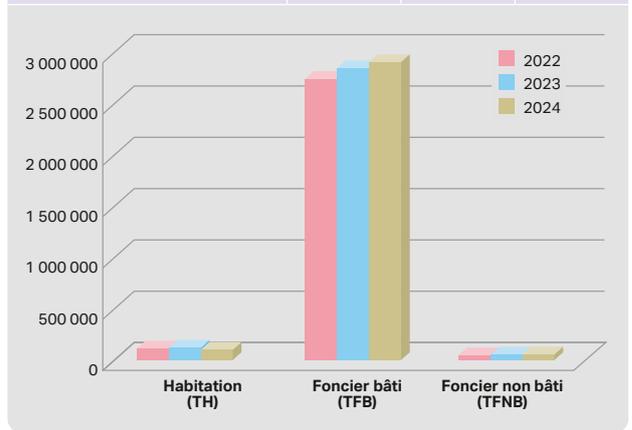
- Une minoration pour les communes surcompensées
- Une majoration pour les communes sous-compensées.

Notre commune étant dans la classification « **commune surcompensée** » cette année, le coefficient correcteur entraîne une minoration des recettes de - 478 486 €.

La commission finances a proposé, comme l'année dernière, de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition. Ils sont donc identiques à ceux de 2023, soit 32,5 % en propriétés bâties et de 40,1 % en propriétés non bâties.

Progression des bases d'imposition

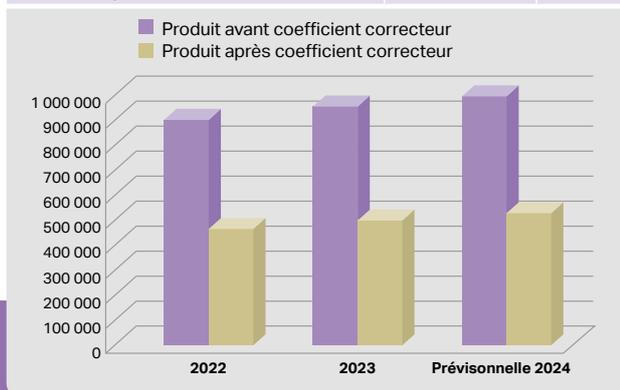
	Base d'imposition 2022	Base d'imposition 2023	Base prévisionnelles d'imposition 2024
Taxe d'habitation (TH)	110 603	110 603	105 900
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 700 392	2 875 979	2 989 000
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	45 700	49 232	51 300



RESSOURCES FISCALES (2022 - 2023 - 2024)

Progression des Produits

	Taux d'imposition communaux en 2022	Produits en 2022	Taux d'imposition communaux en 2023	Produits en 2023	Taux d'imposition communaux en 2024	Produits attendus en 2024
Taxe d'habitation (TH)	4,73 %	5 232 €	4,73 %	5 264 €	4,73 %	5 009 €
Taxe foncière bâtie (TFB)	32,50 %	877 627 €	32,50 %	934 693 €	32,50 %	971 425 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	40,10 %	18 326 €	40,10 %	19 742 €	40,10 %	20 571 €
TOTAL		901 185 €		959 699 €		997 005 €
Montant après coefficient correcteur		470 570 €		499 812 €		518 519 €



Pas d'augmentation des taux communaux en 2023 et en 2024





BUDGET

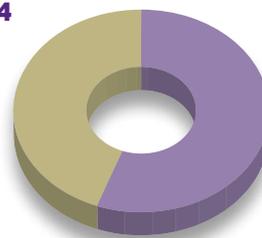
Le budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il se doit d'être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer des opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il se présente en deux parties : une section de fonctionnement qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité et une section d'investissement qui présente les programmes d'investissements en cours ou nouveaux.

Budget primitif 2024

Budget Fonctionnement
3 296 986 €

Budget Investissement
2 481 045 €

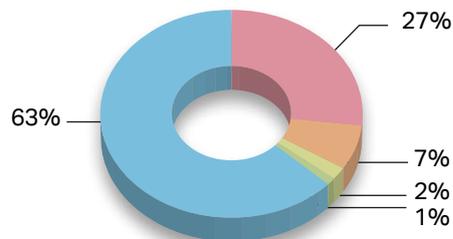


Chacune de ces sections doivent être présentées en équilibre. Les dépenses de section investissement sont financées, par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et des subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité. L'excédent de recettes en fonctionnement par rapport aux dépenses est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constitue de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

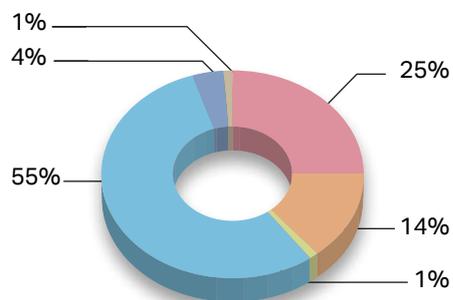
Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes	893 820 €
Dotations, subventions	230 284 €
Autres produits	59 000 €
Produits de gestion courante	44 350 €
Montant prévisionnel	1 227 454 €
Excédent antérieur reporté	2 069 532 €
Recettes	3 296 986 €



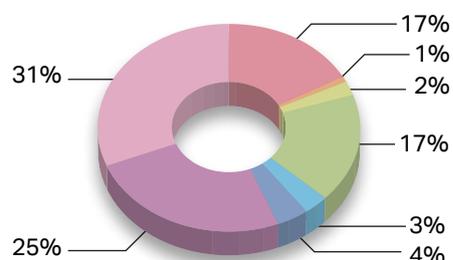
Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	837 726 €
Charges de personnel et frais assimilés	471 000 €
Atténuation de produits (Fonds solid.)	21 000 €
Virement à la section d'investissement	1 800 000 €
Opérations d'ordre de transfert / Autres charges de gestion courante	139 772 €
Charges financières / exceptionnelles	27 488 €
Dépenses	3 296 986 €



BUDGET D'INVESTISSEMENT

	Report 2023	Budget 2024	Crédits ouverts
Opérations Financières	0 €	427 526 €	427 526 €
Acquisitions diverses de matériel, outil, mobilier	5 000 €	15 000 €	20 000 €
Réfection école	6 000 €	50 350 €	56 350 €
Rénovation et réaménagement de la mairie	3 500 €	410 500 €	414 000 €
Aménagement du parc de loisirs	5 000 €	60 000 €	65 000 €
Autres travaux communaux	40 000 €	55 000 €	95 000 €
Aménagement (Descroix) Ferme Fortifiée	30 000 €	599 869 €	629 869 €
Aménagement de voirie	121 000 €	652 300 €	773 300 €
Total	210 500 €	2 270 545 €	2 481 045 €



Quelques exemples d'investissements prévus en 2024

- Extension Périscolaire / Cantine
- Ecoles : Tableau TNI + volets, travaux de peinture des classes du primaire
- Clôture parc de la Faisanderie
- Changement de l'éclairage en LED
- Aménagement voirie Chemin des Grenots.



Voyage à Briare septembre 2023

Une escapade d'une journée direction Briare.

Le soleil était programmé et il était au rendez-vous. Arrivée sur le parking près de la grande place centrale où nous devons former deux groupes de 20 personnes. Tout un programme ! Et dire que l'on croit les personnes d'un « certain âge » plus disciplinées !

Le premier groupe se dirige vers l'Eglise Saint Etienne, majestueuse, pour une visite guidée.

Non, à Briare, il n'y a pas que le Pont Canal... il y a aussi l'Eglise, véritable bijou Art Nouveau. Un premier arrêt pour admirer l'imposant fronton.

A l'intérieur, le regard est attiré par les multitudes d'émaux fabriqués à Briare même et par les mosaïques en céramique. Etonnés, nous avançons sur un sol lui-même recouvert d'un véritable tapis de mosaïques dans un camaïeu de bleu et de jaune sublimé par la lumière naturelle provenant des vitraux.



Pendant ce temps, le deuxième groupe s'achemine vers l'atelier d'un souffleur sur verre « La Perle du Cœur » réputé pour le filage de perles. Démonstration de ce filage de verre de Murano au chalumeau.

Une exposition de bijoux créés dans cet atelier. A vos porte-monnaie, messieurs !



Nous nous dirigeons ensuite vers un domaine viticole où nous sommes accueillis pour le déjeuner dans une salle au premier étage avec une vue imprenable sur les vignes.



Enfin pour finir la journée, croisière découverte sur le canal Henri IV et le fameux Pont Canal. Beau moment de détente avec de précieux commentaires.

Le plus ancien des canaux de France, reliant la Loire à la Seine, construit sous Henri IV, a été ouvert à la navigation après 40 de travaux en 1642.



Le fameux Pont Canal véritable prouesse technique a lui été construit par l'entreprise Eiffel.

Autrefois, le canal consacré au transport de marchandises est de nos jours dédié au trafic de plaisance.

Passage d'écluses toujours vécu avec des yeux d'enfants !

Une journée bien remplie avec des passagers très silencieux pour le retour !



Repas champêtre juin 2023

Pour la deuxième année, nous nous retrouvons au Parc de la Faisanderie pour le repas champêtre de juin.

Le plaisir de se retrouver sous un beau soleil est bien palpable : embrassades, sourires jusqu'aux oreilles, éclats de rires !



Le buffet copieusement alimenté de petits fours, toasts... nous tend les bras pour un apéritif haut en couleurs. Quelques tables ont été dressées à l'extérieur pour pouvoir s'attarder et apprécier la soupe champenoise préparée par Erwan.

Bien difficile dans ces conditions de rappeler que le repas se poursuit à l'intérieur et qu'il est temps de s'attabler. Chacun a choisi son voisin et sa voisine pour continuer ses échanges : comment vas-tu ? tu n'as pas changé, et la santé ? et les petits enfants ? devant une délicieuse terrine aux deux poissons. Suivi d'un barbecue : copieuse tranche de bœuf grillée accompagnée d'une poêlée de pommes de terre grenailles.



Pas question de régime aujourd'hui à la vue du sablé aux fraises et son coulis de fruits rouges. Tout cela dans la bonne humeur, entrecoupée de quelques pas de danse.

Une chenille interminable motivée !!! par une coupe de champagne termine cet après-midi convivial.





Après deux années de pause covid, nous nous retrouvons nombreux à la salle des Fêtes pour le traditionnel repas des Anciens afin de clôturer l'année 2023... « Nos deux Suzanne » sont parmi nous, toujours aussi souriantes, les festivités peuvent commencer. Cette année, tout est dans l'innovation : plus de tombola, nouvelle disposition des tables, repas préparé bénévolement par notre ami Erwan et son collègue Nicolas et avec une équipe renforcée : quatre petits « jeunots » sont venus nous prêter main-forte. Le buffet de toasts apéritif encore une fois très fourni et innovent. Le repas se poursuit dans la bonne humeur. Erwan et Nicolas œuvrent au dressage des assiettes : cuisse de canard accompagnée de purée patate douce et tomate à la provençale.

Le service à table assuré, avec prestance et sourires par les membres du CCAS et nos quatre jeunes : service rapide ! Rendez-vous sur la piste de danse en attendant le dessert. Pourquoi pas un petit slow avec Mamie ? Et le voilà ce fameux dessert préparé par Nicolas : lumières éteintes pour mieux apprécier avec les bougies... Non. Ce n'est pas terminé. On rallume les bougies. A la surprise générale et surtout celle de Suzanne Dubocq, nous entonnons un joyeux anniversaire accompagné de notre musicien à l'accordéon. Une Suzanne bien émue qui fête ses 90 ans. L'après-midi se termine avec de nombreux danseurs sur la piste improvisée. Entre nous : inutile Sylvie de nous faire croire que nous n'avons bu que de l'eau !

Crêpes
Février 2024

Reprenons nos habitudes : rendez-vous pris à la salle des Fêtes où plus de 90 Briolins et Briolines répondent présents à notre après-midi crêpes. Erwan, Francis et Michel avaient pris leurs dispositions. Dès 11 heures le matin, ils s'étaient mis à l'ouvrage pour satisfaire les plus impatientes. Dès le début de l'après-midi, le responsable du groupe folklorique auvergnat FOUCHTRI ! FOUCHTRA ! présente les 12 danseurs et 4 musiciens qui animeront l'après-midi et nous laisse siroter notre café d'accueil. Les conversations vont bon train jusqu'au moment de la dégustation des fameuses crêpes : pas question de laisser refroidir ces gourmandises !



Une première prestation avec des danses du folklore auvergnat : bourrées, danses guerrières et de séduction, à deux, à quatre et en groupe. Un peu de culture générale avec la présentation des instruments qui les accompagnent : accordéon chromatique, cabrette... Le temps de se ravitailler en crêpes et reprise de l'animation dans la joie et la bonne humeur. Juliette entonne l'hymne traditionnel du pays d'OC « Se Canto » certains invités natifs de ces contrées l'accompagnent avec plaisir. Le groupe termine sa prestation par le fameux « Fiancés d'Auvergne » repris par bon nombre d'entre nous, partitions en main. Un bel après-midi joyeux pendant que la tempête fait rage au dehors.



Fête des vacances le 8 juillet

Samedi 08 juillet, belle journée ensoleillée et animée dans le parc de la Faisanderie pour la fête des vacances. Collectionneurs, connaisseurs et curieux étaient au rendez-vous pour présenter ou admirer les voitures anciennes et les Cox-Combi Show (Association Flag 4 Essonne). Un concours d'élégance était organisé et le Combi n°3 a été plébiscité.



Carnaval le 11 mars

Après 2 années d'absence, c'est un grand succès pour le Carnaval organisé à la salle Emile Besson. Chaque enfant a pu montrer son beau déguisement à ses amis : princesses, cow-boys, policiers et autres super-héros ont émerveillé le public familial. Pour agrémenter ces beaux costumes, les enfants se font maquiller par « Bambino Fiesta » qui a émerveillé les petits avec ses ballons rigolos en forme d'animaux. Plusieurs enfants sont repartis avec ces drôles de bêtes. Nous avons même eu la visite de « Pat'Patrouille » acclamé par tous les enfants. Tout ce petit monde a pu jouer dans les structures gonflables mises à disposition par « Ludy Parc » et profiter d'une petite pause goûter pour se désaltérer et manger les crêpes. Il suffisait d'observer les enfants pour constater à quel point ils ont aimé cet après-midi. Une belle fête partagée en famille pour le plus grand plaisir de tous, y compris les organisateurs.



Les joueurs de pétanque en doublette étaient également au rendez-vous, 16 équipes ont participé au concours, félicitations aux vainqueurs.

En fin d'après-midi, la musique à percussion des « Percuterreux de la Beauce », résonnait dans tout le parc. La soirée était animée par CHRIS HERO et GOLDMAN EXPÉRIENCE et la danse était au rendez-vous.

Tout au long de l'après-midi, les enfants ont profité des jeux gonflables « Ludy-Parc ».

Cette année, à notre grand regret, à cause des conditions climatiques, le feu d'artifice n'a pas pu résonner et éclairer le ciel briolin de ses couleurs féériques.

Le Comité des Fêtes remercie tous les participants à l'organisation et au déroulement de cette fête qui a permis à toutes et tous de passer de bons moments.

Chasse aux œufs le 10 avril

Tradition oblige, le lundi de Pâques c'est la chasse aux œufs au parc de la Faisanderie. Pour le bonheur des plus petits mais aussi des plus grands, c'est la fête que les enfants attendent avec impatience. Les petits briolins, munis d'un panier, étaient présents avec leur famille. Moment fun, ludique, énergique afin de trouver les œufs cachés et les échanger contre un vrai paquet d'œufs en chocolat. Malgré les nuages et la pluie qui se sont invités, la magie du moment était bien là.





Loto le 09 septembre.....

Pour le plus grand plaisir de nombreux adeptes, le Comité des fêtes de Brières-Les-Scellés organisait son LOTO annuel à la salle polyvalente Émile Besson, où cette année, les participants étaient un peu moins nombreux (peut-être dû à la chaleur caniculaire).

Le caractère convivial de cette manifestation ne dispense pas de respecter les règles. Aussi désigné sous les termes de « rifle », « quine » ou « carton plein ». Le loto reste un jeu de hasard très prisé par les connaisseurs, mais aussi par les amateurs et même la jeune génération. Tout le monde est très attentif et surveille les traditionnels



cartons à cases numérotées à remplir avec des jetons suivant les numéros sortants. En fin de jeu il reste encore une chance avec le BINGO. L'ambiance est toujours au rendez-vous, et les lots à gagner plébiscités.

Gagnants ou perdants, que cela ne tienne, beaucoup étaient satisfaits de leur soirée et c'était bien l'essentiel.

Moules Frites le 07 octobre



Une soirée sympathique, dans la salle de la Faisanderie le samedi 07 octobre où les moules marinières ou à la crème, accompagnées de frites ont régalé les papilles des Briolins et Briolines. Après le repas, soirée musicale animée par le groupe DUO 2 CHOC. Pour le grand plaisir des danseurs, la piste de danse a vite été occupée.

Pièce de théâtre le 12 novembre



La Troupe « La Boîte à M'ALICE » a joué à la salle Emile Besson la pièce de Viviane TARDIVEL « Du Pain sur les Planches ».

Cette comédie, tout public, est présentée en 2 actes : Le 1^{er} acte est la dernière répétition avant de se jeter dans le grand bain (le 2^{ème} acte). Entre les retards des comédiens, les caractères parfois difficiles, les imprévus de dernières minutes, les esprits qui s'échauffent, les rivalités entre certains, le décor qui n'est pas terminé, les costumes qui viennent tout juste d'arriver, Patrick, le metteur en scène a bien du mal à gérer tout ce monde, la tâche semble difficile ! Dès les premières répliques, le public pouffe de rire et apprécie le jeu des uns et des autres.

En 2^{ème} acte, la pièce se situe à l'époque médiévale. Les chevaliers viennent demander en épousailles les filles de la reine entourée de ses « boniches ». Les répliques et les mimiques des comédiens entraînent de grands éclats de rire dans la salle.

Nous remercions cette sympathique troupe théâtrale pour le bel après-midi passé en leur compagnie.





Extension de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire

Au travers de ces quelques lignes, nous souhaitons vous présenter un projet important pour notre commune. Comme vous n'êtes pas sans le savoir, les nouvelles constructions que nous imposent les règles démographiques nationales, vont voir le jour. Aussi, afin d'anticiper l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant notre école donc la cantine ainsi que le périscolaire, nous avons commencé à réfléchir au projet que nous présentons ci-dessous.

La capacité d'accueil est donc calculée afin de ne pas sur dimensionner, ou sous dimensionner cette structure, mais au contraire de pouvoir répondre au plus proche des besoins pour les années futures. Celui-ci a pour vocation d'améliorer l'accueil des enfants de l'école à la cantine d'une part et d'augmenter le nombre d'enfants pris en charge en périscolaire d'autre part. Les éléments présentés font partie d'un pré-projet non finalisé et sont donc susceptibles d'être modifiés.

● PRÉSENTATION

Le programme envisagé par la commune prévoit l'agrandissement des locaux de l'accueil périscolaire et de la cantine scolaire. L'extension de ces deux locaux est imaginée en un seul et même espace mutualisé. Cette zone mixte sera implantée au centre de la forme en U du bâtiment existant.

le bâtiment existant comprend :

- Un hall en zone centrale regroupant les fonctions communes à la cantine et à l'accueil périscolaire : les sanitaires et un bureau ;
- Une salle à manger conçue pour 64 places avec un office de réchauffage et une laverie
- Une salle d'activité pour l'accueil périscolaire avec un local de rangement ainsi qu'un local ménage.

● LE PROJET

Agrandir l'accueil périscolaire et leur réserver une zone de table pour permettre la prise de goûters sans accéder à l'ensemble de la cantine. L'accès à l'accueil périscolaire se fera par ce nouvel espace. Accueil périscolaire pour un effectif déclaré de 35 enfants. Cantine scolaire pouvant accueillir un maximum de 90 places assises.





Il s'agit de créer un espace complémentaire de 70 m² environ en liaison directe avec la salle à manger et la salle d'activité. Cet espace pourra s'ouvrir largement sur les pièces adjacentes permettant ainsi l'extension de leur fonction. Ces liaisons seront aussi équipées de portes permettant l'isolement des espaces les uns par rapport aux autres dans une idée de modularité.

Ce bâtiment sera réalisé dans un souci d'intégration aux volumes existants. Il s'agit de bâtiments de plain-pied sans niveaux supérieurs. Il s'insèrera au centre du U formé par les locaux existants. Il reprendra les mêmes principes de volumétrie et utilisera la même famille de matériaux : charpente en bois, couverture en ardoise, menuiseries aluminium.

Accessibilité

Les dispositions du bâtiment existant sont maintenues. Le cheminement extérieur modifié sera repris conformément à la réglementation. L'extension répondra aux obligations en termes d'accessibilité.

Principes constructifs et techniques :

Le projet sera réalisé dans la continuité des principes constructifs du bâtiment existant. Les ouvrages seront structurellement dissociés.

Enveloppe financière :

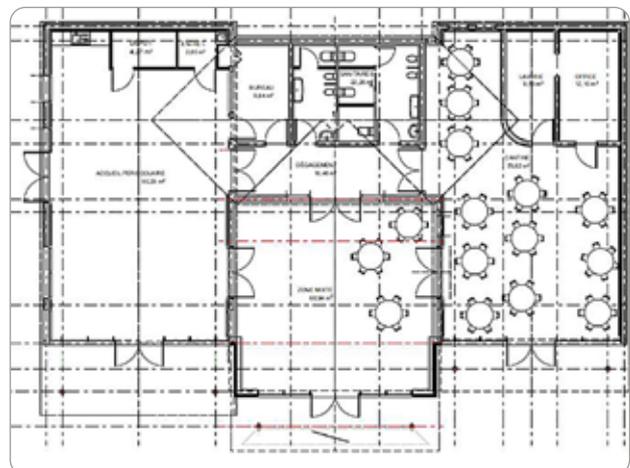
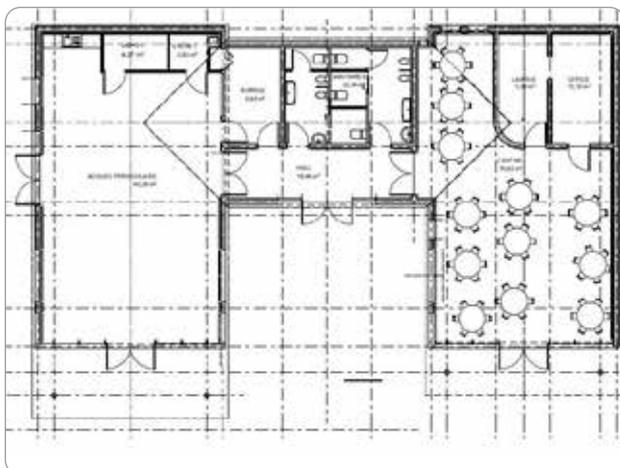
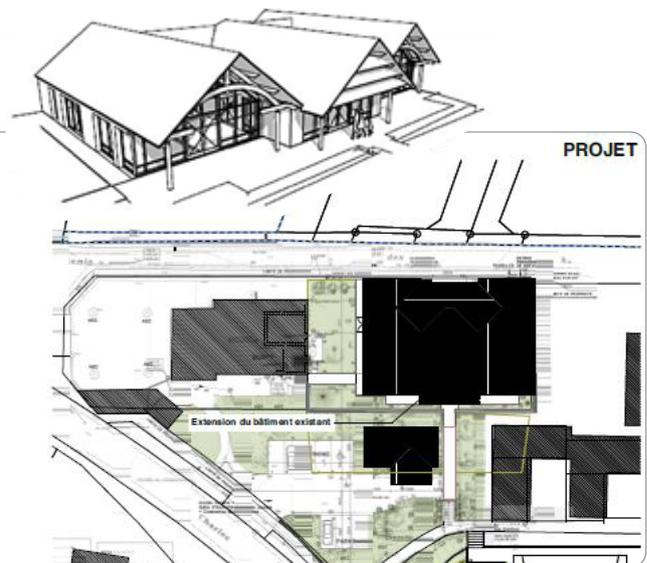
Pour cadrer les études, un coût d'objectif a été fixé à 300 000 € ht de travaux. Ce chiffre arbitraire sera mis à jour en phase d'avant-projet sommaire.

Pour financer ce projet, la municipalité fera des demandes de subventions auprès de la région et/ou du département.

Calendrier général études et travaux :

Calendrier « optimiste » les démarches administratives, études diverses et validation définitive du projet se dérouleront jusqu'à la fin de l'année 2024.

Les travaux pourraient débuter en début d'année 2025.





Devoir de mémoire

Lors des cérémonies commémoratives nous nous devons d'honorer le souvenir de nos aînés tombés au champ d'honneur. Toutes ces femmes et ces hommes ont donné leur vie, pour préserver nos libertés, notre indépendance et nos droits, il nous appartient aujourd'hui, de transmettre aux plus jeunes ce devoir de mémoire.

N'oublions pas, que sur des terres lointaines ou plus proches de chez nous, des conflits font rage. Des soldats Français y sont engagés afin de protéger les populations et préserver autant que possible leurs libertés ainsi que la nôtre. Ces guerres doivent nous renvoyer à notre propre histoire émaillée de conflits liés à des cultures et des croyances différentes, c'est pourquoi nous devons tout mettre en place afin que le respect et la tolérance des différences soient la règle dans notre pays.

Pour que notre jeunesse, ainsi que les générations futures puissent vivre libre et sans craindre, une oppression ou un dictat de quelque nature que ce soit, il convient de tirer des leçons et de ne pas oublier !

● 19 mars 1962

Le 19 mars est la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.



● 8 mai 1945

Signature de l'acte de capitulation fixant la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. Un nouvel acte de capitulation du IIIe Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen.



● 11 novembre 1918

Le 11 novembre à 5h45 du matin, l'armistice est signé dans les conditions demandées. Les hostilités sont suspendues le même jour à 11 heures.

Pour cette cérémonie, nous avons, avec plaisir retrouvé les enfants de l'école qui sont venus chanter la Marseillaise et se recueillir devant le monument aux morts.





Notre église à l'honneur

• Samedi 4 mars,
Concert éclairé à la bougie, virtuosité baroque,
Cœurs et orchestre « **Le palais royall** »

• Vendredi 29 septembre
Opéra imaginaire de Haendel
Cœurs et orchestre « **Le palais royall** »



Salle Émile Besson

• Samedi 18 mars « **Tout ce fracas** »
Une œuvre délicate et charnelle autour du handicap
Un pur moment de grâce et d'émotion





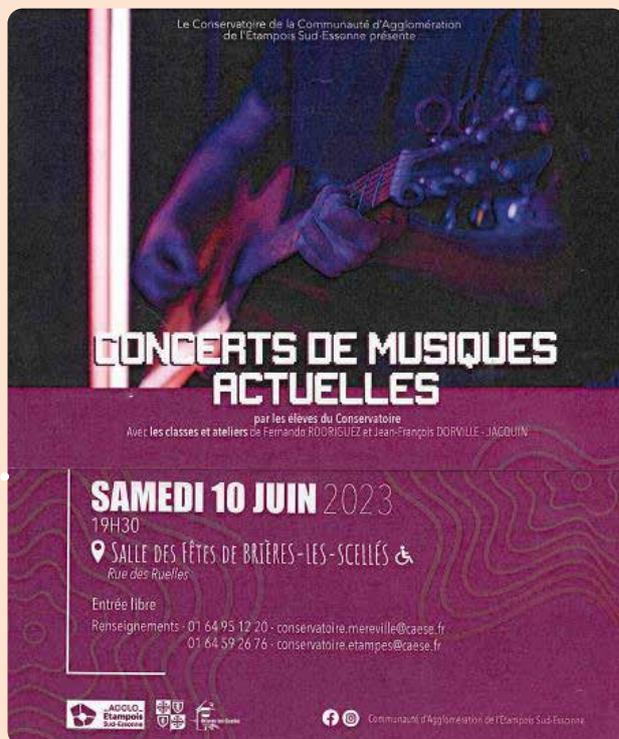
Vie communale

• Samedi 10 juin

Concerts Musiques actuelles

Par le **Conservatoire de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne**

Les classes et l'atelier de Fernando RODRIGUEZ et Jean François DORVILLE-JACQUIN nous ont présenté du Rock, de la Pop et des chants de divers groupes comme Deep Purple, Muse, Black Sabbath ETC...



• Samedi 3 février 2024

Conte sonore A l'envers à l'endroit

Proposé par le **Théâtre de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne** dans le cadre de la tournée Chainon

Et si Blanche Neige était un garçon ? En s'emparant d'un classique, dont il renverse les points de vue avec malice, ce spectacle s'attaque aux stéréotypes du genre.

Le public muni de casque audio est invité à une expérience immersive et interactive.

• 16 et 17 septembre

Journées du patrimoine

Ces journées nous ont permis d'une part, de mettre en place à la salle Emile Besson en collaboration avec l'association MCDS, une exposition sur le Vieux tacot. Une centaine de visiteurs sont venus découvrir l'histoire de ce train. Conjointement avec l'ALSB, des ballades sur le tracé qu'il empruntait sur la commune ont permis à 50 personnes d'arpenter ces chemins.





Mise au point

La rumeur définition :

Nouvelle incertaine, parfois inquiétante et dont on ignore l'origine, qui circule de bouche à oreille. La rumeur court, se propage, enfle. Une rumeur diffamatoire. Des rumeurs sans fondement. Rumeur de dévaluation. Prêter foi à la rumeur. Démentir la rumeur, étouffer des rumeurs. Loc. La rumeur publique, l'avis du plus grand nombre, souvent défavorable à l'égard d'une ou de plusieurs personnes. La rumeur publique l'accusait.

Pourquoi cette petite mise au point ?

Simplement, des personnes peut scrupuleuses ou plus sûrement qui ne prennent pas le soin de vérifier l'information avant de la faire circuler de bouche à oreille, s'offusquent du fait que l'arbre de la Liberté planté en 1989 sur le parking de la salle Emile Besson aurait été coupé au moment des travaux de réalisation de la nouvelle rue « Simone Veil ». Celles-ci allant jusqu'à dire que nous avons déplacé la plaque commémorative afin de tromper la vigilance des Briolins.



Afin de mettre un coup d'arrêt à ce bruit qui court, je vous informe qu'aucun arbre de haute tige n'a été coupé pour la réalisation des installations précitées et que la plaque est restée à son emplacement d'origine.

La plantation de ce tilleul réalisée par Monsieur Hubert François, Maire de Brières les Scellés, en compagnie des enfants de l'école, commémore le bicentenaire de la Révolution Française.

L'équipe municipale actuelle reste très attachée aux valeurs de liberté et de citoyenneté, s'interdisant par la même de bafouer de tels symboles.

A bon entendre.

F Teychiné



GRILLE TARIFAIRE 2024

Secteur 3 (collecte des végétaux en benne d'apport volontaire) : Boutervilliers, Brières les Scellés

Litrage	PART FIXE				PART VARIABLE <i>(forfait de base : 18 levées bac OMR pucé / an)</i>			Minimum facturable	
	de base		végétaux secteur 3		Prix forfait annuel	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire <i>(à partir de la 19^e)</i>	Montant annuel	Montant mensuel
80	94.25 €	7.85 €	31.78 €	2.65 €					
120	94.25 €	7.85 €	31.78 €	2.65 €	159.83 €	8.88 €	11.84 €	285.86 €	23.45 €
180	94.25 €	7.85 €	31.78 €	2.65 €	239.74 €	13.32 €	17.75 €	365.77 €	30.48 €
240	94.25 €	7.85 €	31.78 €	2.65 €	319.66 €	17.76 €	23.67 €	445.69 €	37.14 €
360	94.25 €	7.85 €	31.78 €	2.65 €	479.49 €	26.64 €	35.51 €	605.52 €	50.46 €
660	94.25 €	7.85 €	31.78 €	2.65 €	879.06 €	48.84 €	65.10 €	1 005.09 €	83.76 €

1 seul et unique changement de volume de bac d'ordures ménagères gratuit tous les 5 ans.

	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
Tarif du second changement de bac :	42,00 €	45,00 €	50,00 €	55,00 €	80,00 €	185,00 €

Journée NAH à l'école

Le jeudi 10 novembre 2022, les élèves de l'école ont participé à la journée nationale de lutte contre le harcèlement. A cette occasion, les enfants ont pu ainsi être sensibilisés au harcèlement par l'intermédiaire de vidéos et de jeux de rôle. Ils ont également produit une fresque collective de la PS au CM2 rendant compte de la nécessité de lutter contre l'isolement d'un camarade.



..... Marché de Noël

Le vendredi 16 décembre 2022, l'école a organisé un marché de Noël. Dans le cadre de notre projet éco-école sur les solidarités, les enfants ont souhaité reverser les recettes de ce marché à l'association AFM Téléthon. Dans cette optique, ils ont produit divers objets que les parents ont pu acheter lors de cette soirée. Pour rendre ce moment convivial, une buvette s'est organisée grâce à l'association des représentants de parents d'élèves. Cette vente a rapporté 687 euros au profit de l'AFM.

La course du cœur

L'association USEP de l'école, Briosport, en partenariat avec le comité des fêtes et l'APE « les p'tits briolins » a organisé sa 3ème course du cœur au profit de Mécénat Chirurgie cardiaque. Cette manifestation rendue possible grâce à la mobilisation de bénévoles. C'est ainsi que la vente de dossards et les recettes de la buvette ont rapportées 300 euros. La municipalité a fait un don très généreux de 1000 euros à cette occasion. Cette somme récoltée permet à des enfants souffrant de malformations cardiaques de venir en France et d'être opérés lorsqu'ils ne peuvent être soignés dans leur pays d'origine par manque de moyens financiers et techniques.

Les familles présentes ont multiplié les tours de piste et ont pu participer à des ateliers de prévention et d'explication grâce à la présence de l' « Association Ateliers



santé ». Avant d'effectuer le parcours physique et ludique préparé par l'APE, les familles avaient l'opportunité de se ravitailler à la buvette du comité des fêtes où elles étaient accueillies avec sourire et encouragements. Un véritable moment de générosité, d'engagement et de partage autour du sport !



Sortie de fin d'année

Dans le cadre de notre thème sur la solidarité autour du monde, l'ensemble des classes ont visité le parc animalier Parrot World. Ils ont pu découvrir des animaux d'Amérique du Sud, des espèces vulnérables et protégées. Les enfants, tout comme leurs enseignantes, ont apprécié cette sortie.



Spectacle de fin d'année

Le vendredi 23 juin, les familles ont embarqué pour un tour du monde. Chaque classe a présenté une danse autour d'un continent. Les PS/MS ont dansé sur une samba endiablée et une Macarena. Ils nous ont également impressionnés avec leur féroce Haka. Ils ont été rejoints pour le Haka par leurs camarades de GS. Puis les GS/CE nous ont fait rêver sur un Bollywood. Les CP/CE1 ont galopé vers l'Amérique du Nord pour une danse de cowboy. Les CE2/CM1 ont présenté une danse orientale tout droit venue d'Egypte sur les rives du Nil. Les CM1/CM2 ont voltigé sur un air irlandais.

Ce spectacle s'est clôturé par une tombola organisée par l'APE « les petits briolins » !



..... Pièce de Théâtre des CM2

Un événement alliant plaisir et engagement ! Le vendredi 9 juin, les CM1/CM2 nous ont fait leur show en nous interprétant la pièce de théâtre « le long voyage du pingouin vers la jungle ». Le spectacle était ouvert à tout public. La majorité des costumes a été confectionnée par les élèves eux-mêmes. La participation au chapeau a permis aux élèves de reverser plus de 30 euros à Mécénat chirurgie Cardiaque.



> Les chenilles processionnaires

Des chenilles urticantes à ne pas toucher ni approcher

Tous les ans, les chenilles processionnaires font parler d'elles. Classées nuisibles depuis avril 2022 (*Décret n°2022-686*), ces larves de papillons de nuit prolifèrent au point de menacer la santé humaine voire la flore, en provoquant notamment la défoliation des arbres qu'elles colonisent. Le danger provient de leurs poils, très urticants pour l'humain comme pour l'animal.

Deux espèces cohabitent en France: la chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pytiocampa*) et la processionnaire du chêne (*T. processionea*). La première colonise les résineux de la famille des pins et la seconde les feuillus de la famille des chênes (chêne sessile, chêne pédonculé...).

● Pourquoi chenilles processionnaires, comment les reconnaître ?

Elles ont la particularité de vivre en groupe et de se déplacer en file indienne.

Durant leur développement, elles tissent des nids dans l'arbre colonisé et sortent la nuit pour en manger les feuilles. Arrivée au dernier stade larvaire, la chenille du pin descend le long du tronc pour aller s'enfouir dans le sol et se transformer en chrysalide – celle du chêne, reste dans son arbre pour ces dernières étapes.

Une fois sa métamorphose achevée, en général quelques semaines plus tard, le papillon sort et les individus mâles et femelles se reproduisent. Les femelles iront pondre leurs œufs en haut d'un autre arbre et recommencer ainsi un cycle de vie.

Les chenilles processionnaires du pin sont d'un brun orangé et celles du chêne d'un gris argenté ; elles mesurent jusqu'à quatre centimètres de longueur à la fin de leur croissance. Il peut être difficile de les différencier en dehors de leur habitat.

● Où sont-elles présentes en France ?

Ces deux espèces ont été identifiées sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, plus aucun département n'échappe à l'une ou l'autre, quand ce ne sont pas les deux qui sont présentes. Elles n'ont cependant pas la même histoire.

La chenille processionnaire du pin est apparue d'abord dans les forêts de conifères des régions atlantiques et méditerranéennes, les hivers moins rigoureux ont permis sa remontée sur tout le territoire. L'espèce étend ainsi son implantation vers le nord-est depuis les années 1960 et progresse vers le nord et l'Île-de-France depuis 2010, en raison du changement climatique.

Les populations de chenilles processionnaires de chêne sont, elles, connues dans le nord-ouest, de l'Île-de-France

et d'une zone d'endémie à l'Est. Ces chenilles se développent, de manière discrète, sur une bonne partie de la France, mis à part certains départements de la moitié sud.

Départements ayant fait l'objet d'au moins une observation de Processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea* L.) en France, entre 2007 et 2022 *



● À quel moment peut-on être exposé ?

Avec des saisonnalités différentes, il convient de rester prudent durant les périodes suivantes :

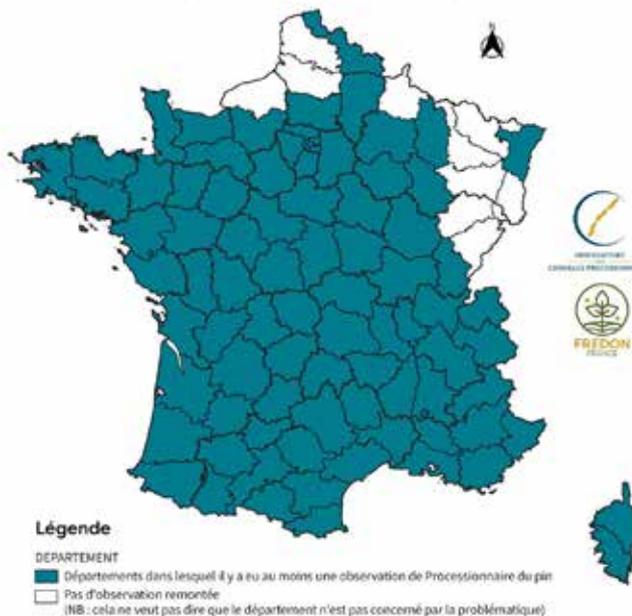
Pour chenilles processionnaires du pin de janvier à mai, avec un pic en mars.





Celles du chêne d'avril à août, avec un pic en juin.
La période la plus à risque est celle où les processionnaires du pin migrent le long du tronc pour aller s'enfouir une dizaine ou vingtaine de mètres plus loin dans le sol. Un cordon de plusieurs centaines d'individus.
Même hors saison, le risque existe : les nids vides contiennent une quantité importante de poils urticants qui se sont détachés. Attention lors de la taille d'un arbre colonisé par exemple, cela peut suffire à être atteint.

Départements ayant fait l'objet d'au moins une observation de Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa* D. & S.) en France, entre 2007 et 2022 *



● **Quels sont les risques pour la santé ?**

Les poils urticants contiennent une protéine toxique très irritante et inflammatoire : la thaumétopoéine. Elle pénètre là où le « harpon » s'est planté : le plus souvent dans la peau (90 % des cas sont généralement bénins).
La toxine libérée au moment où le poil se casse provoque une réaction semblable à celle des piqûres d'ortie : des boutons rouges sous forme de cloques, des plaques rouges qui grattent, apparaissent sur la peau.
Des symptômes peuvent survenir en cas d'exposition importante. Le système immunitaire s'emballe alors, pouvant mener à une baisse brutale de la tension artérielle, un malaise ou une perte de connaissance.

● **Que faire pour ne pas être exposé ?**

Ne pas toucher une chenille et ne pas s'approcher des processions. De même, ne touchez pas les nids mais contactez des professionnels qui auront l'équipement pour intervenir.

● **Y a-t-il un risque pour les animaux ?**

La truffe au ras du sol, les animaux sont très exposés à ces poils urticants, notamment les chiens. Ils peuvent en avoir sur le pelage, voire prendre une chenille dans leur gueule, ce qui peut être très grave allant jusqu'à une nécrose de la langue. Si votre animal est touché, consulter sans tarder un vétérinaire qui pourra l'examiner, ou appeler un centre antipoison vétérinaire pour avoir un conseil. Parmi les signes à prendre en compte, il y a une salivation importante du chien.

● **Quels sont les moyens de lutte ?**

Il n'existe aucune solution unique ni définitive. Il n'est pas possible d'éradiquer ces deux espèces, il convient de les gérer au mieux. Cela passe par la combinaison de plusieurs moyens de lutte.

- Installation de piège en gouttière autour des troncs.
- Leurs prédateurs naturels peuvent également être favorisés : chauve-souris, mésanges...
- Les papillons mâles peuvent également être attirés et piégés à l'aide de boîtes à phéromones (hormones sexuelles).

Enfin, les nids peuvent être détruits par des professionnels équipés pour couper la branche infestée et la détruire par incinération.

● **Que faire en cas d'exposition ?**

Prendre une douche, bien se rincer pour faire partir les poils et de changer de vêtements.

En cas de signes d'urgence (détresse respiratoire, perte de connaissance...), il faut appeler le 15, le 112 ou le 114 pour les personnes sourdes et malentendantes.

Des poils dans l'œil, il faut consulter rapidement un ophtalmologue.

Pour les animaux domestiques, consulter un vétérinaire.

Pour votre confort et votre sécurité, la municipalité a mis en place depuis le 1^{er} janvier un plan de lutte dans l'ensemble des espaces publics, (parc de la Faisanderie, terrain de foot, square rue de la Vallée)...

* Cartes réalisées par l'Observatoire des chenilles processionnaires - FREDON France en mai 2023
Sources des données : INRAE, DSF, ONF, ARS, réseau FREDON



> Amicale des chasseurs

En France, la chasse se positionne comme la 3^{ème} activité de loisirs, avec plus de 5 millions de détenteurs d'un permis dont 1,1 million de pratiquants réguliers et 500 000 bénévoles. Cette pratique millénaire se distingue par son rôle en faveur de la biodiversité.

A Brières-les-scellés, l'amicale (association 1901) regroupe une trentaine de chasseurs, en grande partie issus du village.



Etre chasseur, c'est apprendre à connaître et à préserver la nature et la faune sauvage, c'est contribuer à la maîtrise des populations de grand gibier et à la protection des cultures, c'est lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des habitats, c'est partager en toute sécurité la nature avec les autres utilisateurs et c'est tenir un rôle de sentinelle sanitaire sur la faune sauvage.

Etre chasseur à Brières, c'est pratiquer une activité physique régulière, c'est vivre sa passion avec son ou ses chiens, c'est connaître tous les espaces naturels de la commune, c'est éventuellement contribuer à l'entretien de chemins ou de sentes, c'est nettoyer et alimenter des points d'eau et des points d'agraineage indispensables à la vie sauvage, c'est être acteur de la régulation du grand gibier et de certaines espèces nuisibles.



Etre membre de l'amicale, c'est également tisser des liens sociaux avec des personnes de divers horizons autour d'une même passion et partager des moments de convivialité.

Vous avez envie de découvrir cette activité, de participer à un des événements de l'association, d'accompagner un chasseur sur une journée ... alors n'hésitez-pas et prenez contact avec nous.

Stephane Jacob

06 81 07 39 59 | fanou.jacob@wanadoo.fr



COMITÉ DES FÊTES - PROGRAMME 2024

■ Samedi 1 ^{er} juin	> Parcours du cœur	Parc de la Faisanderie
■ Samedi 6 juillet	> Fête des vacances	Parc de la Faisanderie
■ Dimanche 21 juillet	> Brocante	Parc de la Faisanderie
■ Samedi 5 octobre	> Moules-frites	Parc de la Faisanderie
■ Dimanche 20 octobre	> Brocante	Parc de la Faisanderie

■ Michel REMOND, enfant de Brières nous a quittés



Michel est né le 1^{er} août 1939, il fera toute sa scolarité à l'école communale à l'issue de laquelle il rejoindra la ferme familiale jusqu'à son départ pour accomplir son service militaire. Service qui l'éloignera durant 28 mois de sa terre natale pour servir sur les terres d'Algérie. A sa libération, de

retour au pays, il convole en justes noces avec Renée en 1962. De cette union naîtront Bruno et Eric.

Embauché au CEA de Bruyères le Châtel, il ne quittera cette entreprise qu'à son départ en retraite.

Impliqué dans la vie de sa commune, Michel a été élu au Conseil municipal en mars 1983, il siègera dans diverses commissions communales.

En 2001, son investissement le conduira à prendre plus de responsabilités en tant que 1^{er} adjoint jusqu'en 2014, date à laquelle il souhaitera prendre plus de temps pour lui et ses proches. En 1993, Renée son épouse depuis plus de 30, disparaîtra des suites d'une longue maladie. La vie continue, en 1997 il fondera un nouveau foyer avec Marie, qui l'accompagnera durant 26 ans, et ce jusqu'à son dernier jour. Sa participation aux événements d'Algérie le conduira à prendre part aux différentes activités de la FNACA antenne de Brières les Scellés. Il en assurera la Présidence durant 25 années. Michel nous a quittés le 11 septembre 2023 à l'âge de 84 ans, laissant dans la peine, sa compagne Marie, ses enfants et petits-enfants.

Merci Michel, pour ton investissement sans faille dans la vie de la commune.

L'ensemble du conseil municipal adresse à toute sa famille, ainsi qu'à ses proches ses plus sincères condoléances.

■ Guy BERSAT



Guy est né à St Yrieix la Perche dans le limousin, région à laquelle il restera attaché toute sa vie.

Après ses études, il s'orientera vers une profession dédiée aux enfants : il sera Instituteur.

Après un passage dans un groupe scolaire d'Etampes pour débiter sa carrière, Guy rejoint l'école de Brières les Scellés en 1971, en tant que Directeur. Situé dans la Mairie actuelle, il occupe pendant quelques années le logement de fonction au premier étage, et assure les fonctions de secrétaire de Mairie. Il participe activement au projet de construction et d'aménagement de la nouvelle école qui ouvrira ses portes en 1975.

Il poursuivra son activité de secrétaire de Mairie, après son départ en retraite en 1994 jusqu'en 2001.

En mars 2001, Guy sera élu au conseil municipal et nommé Adjoint en charge des finances de la commune, poste qu'il conservera jusqu'en 2014 date de fin de son mandat. Guy continuera longtemps à venir dans cette mairie pour donner de précieux conseils à la nouvelle équipe. Guy et sa bienveillante resteront présents dans nos esprits ainsi que dans les couloirs de la Mairie.

Guy a fait partie de cette jeunesse mobilisée dans le conflit nord-africain. À ce titre il était un membre actif de l'antenne FNACA de Brières les Scellés.

Guy nous a quittés le 25 novembre à l'âge de 86 ans, laissant dans la peine, son épouse Marie Paule, ses enfants et petits-enfants.

Merci Guy, pour ton implication dans la vie de notre commune ainsi que ta fidélité,

L'ensemble du conseil municipal adresse à toute sa famille, ainsi qu'à ses proches ses plus sincères condoléances.

É T A T C I V I L

NOUS ONT REJOINTS

Naïm AYHAN	16 décembre 2022
Emma LEGEAY	19 décembre 2022
Aurèle SABATIER	2 mars 2023
Alba AFFOUARD	11 mai 2023
Sacha AVRIL	29 mai 2023
Maël TOULOU MET	8 juin 2023
Rose ROBINEAU	4 juillet 2023
Chloé MAINE CHAMBORT	15 juillet 2023
Isaac ZENTAR	26 juillet 2023
Thémis DELFORGE	15 août 2023
Lùka PAWLOWSKI	28 août 2023
Adrien LEGRAND	01 septembre 2023
Amalia CAUCHY	07 septembre 2023
Yérim DEPRI	29 octobre 2023
Emy DUIGOU	10 décembre 2023
Gwenaëlle DODIER	14 décembre 2023

SE SONT UNIS

Yoann GUINET et Christelle MEINSOHN	08 avril 2023
Geoffrey JUDAS et Vanessa GARCIA	06 mai 2023
Gbalet DEPRI et Rokiatou KONE	01 juillet 2023

NOUS ONT QUITTÉS

Brigitte LEVY	27 novembre 2022
Lida LAND	19 avril 2023
Robert SOMMAIRE	20 mai 2023
Claudine LECOUSTER	06 juin 2023
Giulia REA	11 août 2023
Christiane BOUCHER	09 septembre 2023
Amavi TAGODOE	23 novembre 2023
André CADARIO	26 décembre 2023

Compostage des déchets domestiques

Le compostage est un processus biologique qui permet de transformer des matières organiques en compost. Ce compost peut être utilisé en paillage au pied des plantes ou en terreau.

Quoi mettre ?

Déchets de cuisine



Déchets de jardin



Composter, c'est économiser!

Vous réduisez le volume de votre poubelle et ainsi le coût lié au traitement de vos déchets.

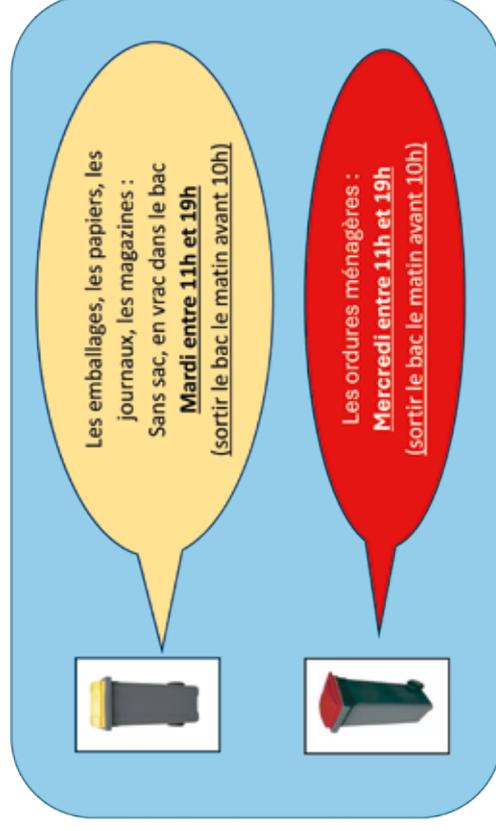
Le SEDRE vend des composteurs à prix coûtant.
1 composteur acheté = 1 bio-seau offert

Pour tout renseignement:
01 64 94 56 21 - sedre91@orange.fr

CHANGEMENT DES
JOURS DE COLLECTE

Calendrier des collectes en porte-à-porte

A partir du 1^{er} avril 2024



Les encombrants sur RDV au 01.64.56.77.03 (muni de votre numéro d'abonné noté sur votre facture)
2 passages/an compris dans l'abonnement, payant à partir du 3^e
Passage organisé le 1^{er} vendredi de chaque mois

Pour tous renseignements :

www.sedre91.fr

50 avenue des Grenots – 91150 ETAMPES

sedre91@orange.fr – 01.64.94.56.21